

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET MENSUELLE DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN TENUE À COMPTER DE 19 :30 HEURES, LE LUNDI 4 MAI 2015 AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

PRÉSENCES

Sont présents : Monsieur le maire Yvon Laramée, madame la conseillère, Nathalie Lemaire et messieurs les conseillers, Maurice Séguin, Jean-Maurice Fortin, Michel Fréchette, Patrick McDonald et Philippe-Denis Richard.

Est également présente : Madame Caroline Rioux, directrice générale.

OUVERTURE DE LA SÉANCE :

Monsieur le Maire, Yvon Laramée, souhaite la bienvenue à tous. Il demande un moment de silence pour le décès de M. Luc Asselin et ouvre la séance à 19h30.

1. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2015-05-156

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte l’ordre du jour le tout comme suit :

1. Adoption de l’ordre du jour

1.2 Résolution adoptant le rapport financier 2014 et le rapport de l’auditeur indépendant tel que préparé par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton;

2. Adoption des procès-verbaux et dispense de lecture

- 2.1 Séance ordinaire du 7 avril 2015;
- 2.2 Séance spéciale du 20 avril 2015;
- 2.3 Séance de consultation publique du 4 mai 2015;

3. Pétitions

Aucune

4. Correspondances

- 4.1 Accusé de réception de l’UMQ de la résolution 2015-03-87 concernant la facturation des coûts de la Sûreté du Québec;
- 4.2 Nouveaux services offerts par Paysage Estriens;
- 4.3 Résolution de Bolton-Est concernant la facturation des coûts de la Sûreté du Québec;
- 4.4 Dépôt du certificat de conformité au schéma d’aménagement de la MRC de Memphrémagog du règlement 2014-18;
- 4.5 Demande du Centre d’intégration au marché de l’emploi pour la participation au financement d’un portail web estrien en conciliation travail-famille-études;
- 4.6 Demande d’appui de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;
- 4.7 Invitation du ministre Laurent Lessard à un déjeuner discussion sur les enjeux de la gestion de la mise en valeur du milieu forestier et faunique;
- 4.8 Règlement numéro 13-14 de la MRC modifiant le schéma d’aménagement révisé;

- 4.9 Résolution du village de Stukely-Sud concernant leur opposition à la méthode de facturation des coûts de la Sûreté du Québec;
- 4.10 Résolution d'adoption du projet de règlement 2015-04 modifiant le règlement du plan d'urbanisme 2014-14 de la municipalité de St-Étienne-de-Bolton;
- 4.11 Lettres concernant la fermeture du chemin des Pruches;

5. Administration générale

- 5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;
- 5.2 Rapport verbal du représentant du comité administratif de la rencontre du 20 avril 2015;
- 5.3 Résolution autorisant le maire M. Yvon Laramée et la directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Caroline Rioux à signer, pour et au nom de la Municipalité, une convention avec la MRC de Memphrémagog la dégageant, ainsi que ses officiers, de toute responsabilité au regard de la vente pour non-paiement de taxes dont les avis de signification lui sont revenus;
- 5.4 Résolution désignant Mme Isabelle Perreault pour exercer les fonctions de la MRC de Memphrémagog dictées par l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;
- 5.5 Résolution d'appui au CLSC de Potton;
- 5.6 Adoption de la politique de reconnaissance des Organismes à but non lucratifs (OBNL) dans le cadre du programme d'assurance offert par l'Union des municipalités du Québec (UMQ);
- 5.7 Renouvellement de l'annonce hebdomadaire dans le Feuillet paroissial pour la paroisse St-Édouard d'Eastman et ce, pour la période du 4 mai 2015 au 2 mai 2016;
- 5.8 Acquisition de la halte routière (lot 4 380 272);
- 5.9 Demande à Postes Canada de relocaliser des boîtes aux lettres situées sur la rue des Pins sud;

6. Administration financière

- 6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 30 avril 2015;
- 6.2 Ratification des comptes déjà payés au 30 avril 2015;
- 6.3 Ratification des salaires payés au mois d'avril 2015;
- 6.4 Dépôt, par la directrice générale et secrétaire trésorière, de l'état comparatif des revenus et dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2014;

7. Loisirs, Culture, Parcs, Terrain de jeux et Tourisme

- 7.1 Résolution octroyant à M. Pierre-Louis Normand le contrat de la coupe de gazon au terrain de balle sur le chemin des Normand;
- 7.2 Rapport verbal du représentant du comité Art et Culture de la réunion du 17 avril 2015;
- 7.3 Autorisation des dépenses pour la *Fête nationale du Québec* à Eastman;
- 7.4 Autorisation des dépenses pour la *Fête de la pêche* à Eastman;
- 7.5 Autorisation des dépenses pour le *Hockey Cosom* à Eastman;
- 7.6 Confirmation des coûts d'inscription et des modalités du camp de jour saison 2015;

8. Sécurité publique

- 8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;

9. Travaux publics

- 9.1 Rapport verbal du représentant du comité des travaux publics de la rencontre du 17 avril 2015;
- 9.2 Installation d'arrêts sur le chemin des Diligences, au coin du chemin du Lac-d'Argent;

10. Hygiène du milieu et environnement

- 10.1 Rapport verbal de la présidente du comité consultatif en environnement de la rencontre du 23 avril 2015;

- 10.2 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois d’avril 2015;
- 10.3 Dépôt et acceptation du rapport annuel de la gestion de l’eau potable 2013;
- 10.4 Dépôt par Aquatech des rapports d’exploitation de la station d’épuration et postes de pompage pour le mois de janvier 2015;
- 10.5 Dépôt par Aquatech des rapports d’exploitation de la station de traitement de l’eau potable pour le mois de janvier 2015;
- 10.6 Attribution des subventions aux projets proposés par le Comité consultatif en environnement (CCE) pour l’année 2015;
- 10.7 Travaux pour la réduction de sédiments au Lac Stukely;
- 10.8 Demande à la MRC pour le dépôt d’une demande de certificat d’autorisation pour les travaux correctifs du sous bassin versant du ruisseau de la Feuillade et délégation de gestion;

11. Aménagement et urbanisme

- 11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 16 mars 2015;
- 11.2 Servitude d’usage et de passage en faveur de l’Association récréative d’Orford-sur-le-lac sur le lot 4 380 001;

12. Demandes de dérogation mineure

Aucune

13. Demandes d’approbation au règlement PIIA

- 13.1 Demande pour implanter un bâtiment accessoire au 620 rue Principale, lot 5 235 795;
- 13.2 Demande pour agrandir une résidence au 196 rue du Pré, lot 4 379 771;
- 13.3 Demande pour implanter un bâtiment accessoire (garage) de 20 x 24 pi, au 39 rue Molière, lot 2 236 424;
- 13.4 Demande pour construire une résidence unifamiliale de 36 x 24 pi sur la rue des Érables, lot 4 380 329;
- 13.5 Demande pour implanter une résidence unifamiliale avec garage attaché de 51 x 39 pi sur Place de Villebois;
- 13.6 Demande pour implanter une résidence unifamiliale de 26 x 36 pi sur la rue Molière;
- 13.7 Demande pour modifier la pente de toit de la résidence au 34 chemin des Étoiles, lot 5 235 795;
- 13.8 Demande pour implanter une résidence unifamiliale de 42 x 26 pi sur le chemin de Étoiles, lot 3 745 423;

14. Rapport sur l’émission des permis

- 14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois d’avril 2015;

15. Avis de motion

16. Règlements

- 16.1 Adoption du 2^e projet de règlement 2015-03 amendant le règlement de zonage 2012-08;

17. Affaires nouvelles

18. Période de questions

19. Levée de la séance

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

1.2 Résolution adoptant le rapport financier 2014 et le rapport de l’auditeur indépendant tel que préparé par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton s.e.n.c.r.l.;

Mme Hala Ghali, CPA, CA, de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton s.e.n.c.r.l. présente le rapport financier pour l’exercice terminé le 31 décembre 2014.

RÉSOLUTION 2015-05-157

ATTENDU QUE le résumé de la situation financière de la municipalité, en date du 31 décembre 2014, démontre une condition saine des finances municipales, notamment un surplus des activités de fonctionnement de 374 087 \$ et un surplus accumulé non affecté de 870 417 \$;

ATTENDU QUE le conseil se montre satisfait des explications fournies quant aux écarts des revenus et dépenses sur le budget adopté pour l'exercice financier 2014;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE le conseil accepte, tel que déposés et présentés, le rapport financier et le rapport du vérificateur préparés par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton s.e.n.c.r.l. pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014 concernant la municipalité d'Eastman.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ET DISPENSE DE LECTURE

2.1 Séance ordinaire du 7 avril 2015;

RÉSOLUTION 2015-05-158

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2015, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2 Séance spéciale du 20 avril 2015;

RÉSOLUTION 2015-05-159

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 avril 2015, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.3 Séance de consultation publique du 4 mai 2015;

RÉSOLUTION 2015-05-160

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance de consultation publique tenue le 4 mai 2015, avec dispense de lecture, copie de

celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PÉTITIONS

aucune

4. CORRESPONDANCES

4.1 Accusé de réception de l'UMQ de la résolution 2015-03-87 concernant la facturation des coûts de la Sûreté du Québec;

Le conseil prend acte.

4.2 Nouveaux services offerts par Paysage Estriens;

Le conseil prend acte.

4.3 Résolution de Bolton-Est concernant la facturation des coûts de la Sûreté du Québec;

Le conseil prend acte.

4.4 Dépôt du certificat de conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Memphrémagog du règlement 2014-18;

Le conseil prend acte.

4.5 Demande du Centre d'intégration au marché de l'emploi pour la participation au financement d'un portail web estrien en conciliation travail-famille-études;

Le conseil prend acte.

4.6 Demande d'appui de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

RÉSOLUTION 2015-05-161

ATTENDU QUE la ministre déléguée à la santé publique, Mme Lucie Charlebois, s'est engagée à réviser la « Loi sur le tabac » au cours de l'année 2015;

ATTENDU QUE le pourcentage de fumeurs semble se maintenir au-delà de 21 %;

ATTENDU QUE la campagne de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac a comme objectif de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans »;

ATTENDU QUE pour atteindre ces objectifs, il sera requis de revoir les mesures visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

ATTENDU QUE le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire et demande d'interdire de fumer, entre autres, sur les terrains de jeux des enfants;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Eastman désire que les interdictions actuelles et futures s'appliquent aussi à la cigarette électronique;

ATTENDU QUE la municipalité promeut les saines habitudes de vie;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le conseil manifeste son soutien à l'objectif de réduction du tabagisme ainsi qu'à la prévention à l'initiation au tabagisme chez les jeunes;

QUE le conseil demande au gouvernement du Québec de prévoir les mesures nécessaires lors de la révision de la « Loi sur le tabac » pour rencontrer les objectifs de la campagne « 10 % en 10 ans ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.7 Invitation du ministre Laurent Lessard à un déjeuner sur les enjeux de la gestion de la mise en valeur du milieu forestier et faunique;

Le conseil prend acte.

4.8 Règlement numéro 13-14 de la MRC modifiant le schéma d'aménagement révisé;

Le conseil prend acte.

4.9 Résolution du village de Stukely-Sud concernant leur opposition à la méthode de facturation des coûts de la Sûreté du Québec

Le conseil prend acte.

4.10 Résolution d'adoption du projet de règlement 2015-04 modifiant le règlement du plan d'urbanisme 2014-14 de la municipalité de St-Étienne-de-Bolton;

Le conseil prend acte.

4.11 Lettres concernant la fermeture du chemin des Pruches;

Le conseil prend acte.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;

M. Yvon Laramée, représentant de la Municipalité d'Eastman à la MRC de Memphrémagog fait un rapport verbal de la dernière réunion notamment concernant la rencontre sur le service des incendies, l'implantation d'une école nationale de sécurité intégrée, la Table de concertation sur le Taxibus et l'enveloppe dédiée au projet local du programme de la ruralité.

5.2 Rapport verbal du représentant du comité administratif de la rencontre du 20 avril 2015;

M. Philippe-Denis Richard, conseiller municipal et représentant de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 20 avril 2015.

5.3 Résolution autorisant le maire M. Yvon Laramée et la directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Caroline Rioux à signer, pour et au nom de la municipalité, une convention avec la MRC de Memphrémagog la dégageant, ainsi que ses officiers, de toute responsabilité au regard de la vente pour non-paiement de taxes dont les avis de signification lui sont revenus;

RÉSOLUTION 2015-05-162

ATTENDU QU'une liste de propriétés ayant des arrérages de taxes a été présentée à la MRC de Memphrémagog pour vente pour non-paiement de taxes qui se tiendra le 11 juin 2015;

ATTENDU QUE pour certains immeubles dont l'avis de signification a été retourné à la MRC de Memphrémagog cette dernière est prête à signer une convention la dégageant, elle et ses officiers, de toute responsabilité quant à la vente pour non-paiement de taxes desdits immeubles;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

ET RÉSOLU QUE M. le maire ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont, par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, une convention avec la MRC de Memphrémagog pour la dégager, ainsi que ses officiers, de toute responsabilité au regard de la vente pour arrérages de taxes des immeubles dont les avis de signification lui sont revenus, le tout tel que décrit dans ladite convention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Résolution désignant Mme Isabelle Perreault pour exercer les fonctions de la MRC de Memphrémagog dictées par l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales;

RÉSOLUTION 2015-05-163

ATTENDU QUE la Municipalité, en relation avec l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*, doit désigner une personne pour qu'elle agisse pour la Municipalité régionale de comté de Memphrémagog à l'égard des cours d'eau sillonnant le territoire de la municipalité.

ATTENDU QUE le Conseil a adopté le 6 novembre 2006 une résolution autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la Municipalité régionale de comté de Memphrémagog, pour notamment fournir à la MRC un service correspondant au travail qui doit être accompli par la MRC aux termes de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner une personne pour appliquer l'entente intermunicipale signée avec la MRC en date du 6 décembre 2006;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

ET RÉSOLU,

QUE le conseil désigne **Mme Isabelle Perreault**, inspectrice en environnement, afin que cette personne accomplisse toutes les tâches qu'il y aura lieu d'accomplir aux termes des articles 103 à 109 de la *Loi sur les compétences municipales*, dans le cadre de l'entente intermunicipale intervenue entre la municipalité et la MRC relativement aux cours d'eau de la municipalité;

QUE la résolution 2011-11-283 soit et est abrogée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 Résolution d'appui au CLSC de Potton ;

RÉSOLUTION 2015-05-164

ATTENDU QUE le CLSC de Potton, situé à Mansonville, constitue depuis de nombreuses années un service de proximité jugé essentiel au bien-être de la communauté;

ATTENDU QUE le CLSC de Potton dessert une clientèle qui déborde les limites géographiques du canton;

ATTENDU QUE le décès récent d'un des médecins, lequel n'a pas été remplacé, a résulté en une diminution de services;

ATTENDU QUE les médecins qui y pratiquent risquent d'opter pour la retraite à court terme;

ATTENDU QUE la relève ne semble aucunement assurée;

ATTENDU QUE la population, malgré la reconnaissance touchant la présence du CLSC, s'inquiète de l'avenir de celui-ci;

ATTENDU QUE plusieurs concluent que le CLSC de Potton fait office d'enfant pauvre et que la ville centre est avantagée au niveau de la répartition des ressources;

ATTENDU QUE Potton, un milieu rural dynamique, désire maintenir cet état;

ATTENDU QUE le CLSC est l'un des éléments importants du dynamisme rural de Potton;

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

De demander à toutes les instances de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour que la population desservie par le CLSC de Potton puisse:

- retrouver le niveau antérieur de services;
- et, en plus, se voir accorder une plus grande couverture médicale, vu l'augmentation de la population âgée.

QUE la présente résolution doit être envoyée au CSSSM et aux deux députés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6 Adoption de la politique de reconnaissance des Organismes à but non lucratifs (OBNL) dans le cadre du programme d'assurance offert par l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

RÉSOLUTION 2015-05-165

ATTENDU QUE le programme d'assurances des OBNL de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) propose aux municipalités la possibilité d'offrir aux OBNL oeuvrant sur le territoire de la municipalité une assurance de base permettant à ces OBNL un tarif très concurrentiel;

ATTENDU QUE les conditions d'admissibilité à ce programme sont sous la responsabilité de l'UMQ;

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser les conditions de reconnaissance d'une OBNL œuvrant sur le territoire de la municipalité;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil adopte la Politique de reconnaissance des Organismes à but non lucratifs (OBNL) dans le cadre du programme d'assurance offert par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) datée d'avril 2015 et en annexe pour faire partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7 Renouvellement de l'annonce hebdomadaire dans le Feuilleton paroissial pour la paroisse St-Édouard d'Eastman et ce, pour la période du 4 mai 2015 au 2 mai 2016;

RÉSOLUTION 2015-05-166

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE le conseil autorise le paiement de sa publicité dans le feuillet paroissial auprès de *Semainier Paroissial* pour le montant de 480,00\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8 Acquisition de la halte routière (lot 4 380 272);

RÉSOLUTION 2015-05-167

ATTENDU QUE le Ministère des transports a manifesté, auprès de la Municipalité, son désintéret de l'entretien de la halte routière située sur la route 112 au lac Orford;

ATTENDU QUE le Ministère des transports a aussi indiqué l'intéret du gouvernement de se départir de ce lot;

ATTENDU QUE le propriétaire du lot est le Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et que celui-ci a indiqué les modalités associées à cette transaction;

ATTENDU QUE ces modalités conviennent aux membres du conseil;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil demande au MDDELCC / Centre d'expertise hydrique du Québec, d'acquérir la portion du domaine hydrique de l'état, lot 4 380 272, à des fins non locatives publiques, selon les modalités prescrites notamment :

- Prix de vente : 1 \$
- Frais : 639 \$ + 1,27 \$ le mètre linéaire
- Ces frais seront payables à la conclusion de l'acte de vente et seront indexables au premier avril de chaque année et en vigueur au moment de la transaction.

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à soumettre tous les documents pertinents à cette demande au MDDELCC / Centre d'expertise hydrique du Québec, tel que requis;

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner suite à la présente résolution, aux conditions qu'ils estiment appropriées dans le meilleur intérêt de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.9 Demande à Postes Canada de relocaliser des boîtes aux lettres situées sur la rue des Pins Sud;

RÉSOLUTION 2015-05-168

ATTENDU QUE les boîtes aux lettres situées sur la rue des Pins Sud font ombrage à l'affichage du Parc Missisquoi alors que cet affichage a été installé sous la recommandation du Ministère des transports du Québec;

ATTENDU QUE les boîtes nuisent à la visibilité de l'affichage;

ATTENDU QUE la municipalité poursuit sa qualification pour les Fleurons et que l'affiche prévoit un aménagement floral peu visible en raison des boîtes;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE le conseil demande à Postes Canada de revoir l'emplacement des boîtes postales de la rue des Pins Sud dans le souci de rencontrer les critères de qualification des Fleurons et de signalisation adéquate pour les utilisateurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 30 avril 2015;

RÉSOLUTION 2015-05-169

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve et autorise le paiement des comptes à payer au 30 avril 2015 au montant de 92 444,56 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Ratification des comptes déjà payés au 30 avril 2015;

RÉSOLUTION 2015-05-170

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

ET RÉSOLU QUE le conseil ratifie le paiement des comptes payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 7 avril 2015 et ce, pour un montant de 118 757,83 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Ratification des salaires payés au mois d'avril 2015;

RÉSOLUTION 2015-05-171

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

ET RÉSOLU QUE le conseil ratifie le paiement des salaires payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 7 avril 2015, et ce, pour un montant de 42 089,55 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 Dépôt, par la directrice générale et secrétaire trésorière, de l'état comparatif des revenus et dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2014;

Le conseil prend acte.

7. LOISIRS, CULTURE, PARCS, TERRAINS DE JEUX ET TOURISME

7.1 Résolution octroyant à M. Pierre-Louis Normand le contrat de la coupe de gazon au terrain de balle sur le chemin des Normand;

RÉSOLUTION 2015-05-172

ATTENDU QUE par une soumission déposée le 21 avril 2015, M. Pierre-Louis Normand a réitéré sa proposition de réaliser, à forfait, l'entretien du gazon du terrain de balle localisé en bordure du chemin des Normand et ce, pour la période estivale 2015;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE les services de M. Pierre-Louis Normand, demeurant au 14 chemin du Cèdre à Eastman, incluant la fourniture des équipements requis, soient et sont retenus sur une base forfaitaire pour un montant de 725 \$;

QUE le montant lui soit payé en deux (2) versements égaux au mois de juin et au mois de septembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Rapport verbal du représentant du comité Art et Culture de la réunion du 17 avril 2015;

M. Philippe-Denis Richard, conseiller municipal et représentant de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 17 avril 2015.

7.3 Autorisation des dépenses pour la *Fête nationale du Québec* à Eastman;

RÉSOLUTION 2015-05-173

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE le conseil autorise les dépenses pour la *Fête nationale du Québec* pour un montant maximal de 10 000 \$, tel que prévu au budget 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Autorisation des dépenses pour la *Fête de la pêche* à Eastman;

RÉSOLUTION 2015-05-174

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE le conseil autorise les dépenses pour la *Fête de la pêche*, le 6 juin 2015, pour un montant maximal de 5 000 \$, tel que prévu au budget 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 Autorisation des dépenses pour le *Hockey Cosom* à Eastman;

RÉSOLUTION 2015-05-175

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE le conseil autorise les dépenses pour le *Hockey Cosom* pour un montant maximal de 1 500 \$ pour les équipements de gardien de but, balles et dossards.

QUE l'acquisition de ces équipements soit et est conditionnel à un nombre suffisant d'inscriptions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6 Confirmation des coûts d'inscription et des modalités du camp de jour saison 2015;

RÉSOLUTION 2015-05-176

ATTENDU la présentation aux membres du conseil des prévisions de coûts et modalités pour la tenue du Camp de jour saison 2015 lors de l'atelier de travail;

ATTENDU QUE les membres du conseil sont satisfaits du contenu de cette présentation;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil accepte la prévision de coûts et les modalités pour la tenue du Camp de jour saison 2015 tel que présenté au document joint en annexe pour faire partie intégrante de la présente résolution et dont les principales modalités sont :

Saison : Du lundi 29 juin au vendredi 14 août 2015, de 7h30 à 17h30

Une (1) seule inscription par enfant

Coûts :

Forfait A – Été complet (7 semaines) : 525\$ (15\$ / jours) + 200\$ non résident

Tarif 2e enfant = 475\$ + 200 \$ non résident

Tarif 3e enfant = 450\$ + 200 \$ non résident

Forfait B – 25 jours (5 semaines) : 425\$ (17\$ / jours) + 125\$ non résident

Tarif 2e enfant = 385\$ + 125 \$ non résident

Tarif 3e enfant = 365\$ + 125 \$ non résident

Forfait C – 20 jours (4 semaines) : 365\$ (18.25\$ / jour) + 100\$ non résident

Tarif 2e enfant = 330\$ + 100\$ non résident

Tarif 3e enfant = 310\$ + 100\$ non résident

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie.

Le conseil prend acte.

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1 Rapport verbal du représentant du comité des travaux publics de la rencontre du 17 avril 2015;

M. Jean-Maurice Fortin, conseiller municipal et représentant de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 17 avril 2015.

9.2 Installation d'arrêts sur le chemin des Diligences, au coin du chemin du Lac-d'Argent;

RÉSOLUTION 2015-05-177

ATTENDU l'analyse et la recommandation favorable du comité des travaux publics sur l'installation d'arrêts dans les deux sens sur le chemin des Diligences, au coin du chemin du Lac-d'Argent;

ATTENDU QUE les objectifs sont de ralentir la vitesse de circulation sur le chemin des Diligences et d'accroître la sécurité des nombreux piétons et cyclistes à cette intersection;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise l'installation d'arrêts dans les deux sens sur le chemin des Diligences, au coin du chemin du Lac-d'Argent;

QUE la signalisation appropriée soit installée en amont pour indiquer cette nouvelle signalisation;

QUE la présente résolution soit acheminée à la Sûreté du Québec pour l'en informer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

10.1 Rapport verbal de la présidente du comité consultatif en environnement de la rencontre du 23 avril 2015;

Mme Nathalie Lemaire, conseillère municipale et présidente de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 23 avril 2015.

10.2 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois d’avril 2015;

Le Conseil prend acte.

10.3 Dépôt et acceptation du rapport annuel de la gestion de l’eau potable 2013;

RÉSOLUTION 2015-05-178

ATTENDU QUE la Stratégie d’économie d’eau potable du *Ministère des Affaires municipales, et de l’Occupation du territoire* indique que les municipalités doivent produire un rapport annuel de la gestion de l’eau potable;

ATTENDU QUE la Municipalité a déposé le rapport 2013 auprès du *Ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire*;

ATTENDU QUE le *Ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire* a approuvé le rapport le 24 avril 2015;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le conseil accepte le rapport annuel de la gestion de l’eau potable 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.4 Dépôt par Aquatech des rapports d’exploitation de la station d’épuration et postes de pompage pour le mois de janvier 2015;

Le conseil prend acte du dépôt des rapports cités en rubrique.

Les rapports sont disponibles pour consultation à l’hôtel de ville sur les heures d’ouverture.

10.5 Dépôt par Aquatech des rapports d’exploitation de la station de traitement de l’eau potable pour le mois de janvier 2015;

Le conseil prend acte du dépôt des rapports cités en rubrique.

Les rapports sont disponibles pour consultation à l’hôtel de ville sur les heures d’ouverture.

10.6 Attribution des subventions aux projets proposés par le Comité consultatif en environnement (CCE) pour l'année 2015;

RÉSOLUTION 2015-05-179

ATTENDU QUE les projets ont été déposés par le CCE au mois d'octobre 2014 pour l'année 2015;

ATTENDU QU'un montant global de 36 400\$, incluant le résiduel de l'exercice 2014, a été dédié aux projets du CCE pour l'année 2015 lors de l'étude du budget;

ATTENDU QUE ces projets ont été analysés et discutés plus amplement par les membres du conseil lors de l'atelier de travail du 28 avril 2015;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le conseil accorde les montants suivants aux projets suivants :

16 100\$ pour le projet de plans et devis pour le ruisseau Bonnallie, présentés par l'ARPELA, conditionnellement à l'obtention des accords de principes des propriétaires visés par les travaux;

5 000\$ pour le projet d'analyse complémentaire du ruisseau Khartoum, présenté par l'APLP, conditionnellement aux résultats de réfection du chemin Khartoum par la municipalité;

4 500\$ pour un projet à être défini par l'APLS, conditionnellement à l'approbation des membres du conseil;

QUE le conseil autorise le paiement de la facture de l'APLP datée du 25 janvier 2015 au montant de 6 739\$

QUE le solde de 4 061\$ du budget alloué aux activités de CCE pour 2015 soit versé dans la réserve (Fonds) pour l'environnement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.7 Travaux pour la réduction de sédiments au Lac Stukely;

RÉSOLUTION 2015-05-180

ATTENDU le Rapport intitulé Gestion des eaux pluviales, secteur Hibou, du Cèdre et du Merisier, produit par le RAPPEL pour l'Association pour la protection de l'environnement du lac Stukely;

ATTENDU QUE les recommandations du rapport ont été analysées par l'inspectrice en environnement et l'inspecteur aux travaux publics de la municipalité;

ATTENDU QUE certains travaux se trouvent en milieu privé et que d'autres se trouvent en milieu public;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces travaux doivent être faits de façon simultanée afin d'obtenir des résultats probants de réduction de sédiments au lac Stukely;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le conseil autorise la réalisation des travaux sur territoire public selon l'analyse des inspecteurs de la municipalité conditionnellement à ce que les propriétaires visés par les travaux de remplacement de ponceaux acceptent de défrayer le coût du ponceau qui devra être changé, et conditionnellement à ce que

les propriétaires concernés par les travaux de bassin de sédimentation et de rechargement sur rue privée acceptent de payer les frais associés à ces travaux;

QUE le conseil affecte le montant de 15 000\$ du surplus libre au 31 décembre 2014 au paiement des travaux municipaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.8 Demande à la MRC pour le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation pour les travaux correctifs du sous bassin versant du ruisseau de la Feuillade et délégation de gestion;

RÉSOLUTION 2015-05-181

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de Réhabilitation du bassin versant du Lac Parker, une étude a été réalisée afin de définir les travaux correctifs à apportés au sous bassin versant du ruisseau de la Feuillade;

ATTENDU QUE certains des travaux correctifs proposés nécessitent la demande de certificat d'autorisation émis par le MDDELCC;

ATTENDU QUE le processus requiert que cette demande soit faite par la MRC dans le cadre de son mandat de gestion des cours d'eau;

ATTENDU QUE l'Association pour la protection du Lac Parker, en collaboration avec la municipalité, est le porteur du dossier;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le conseil demande à la MRC de déposer, en son nom, une demande de certificat d'autorisation (CA) pour la réalisation des travaux du sous bassin du ruisseau de la Feuillade;

QUE le conseil demande à la MRC de déléguer à la municipalité la compétence pour réaliser les travaux visés par l'étude;

QUE le paiement de 2735\$ pour couvrir les frais de la demande de CA, soit fait par l'APLP puisque cette somme a été versée par la municipalité à l'Association à partir budget du CCE 2015.

QUE tous les documents utiles à l'analyse de la demande soient fournis à la MRC.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 16 mars 2015;

Le conseil prend acte.

11.2 Servitude d'usage et de passage en faveur de l'Association récréative d'Orford-sur-le-lac sur le lot 4 380 001;

M. Michel Fréchette se retire.

RÉSOLUTION 2015-05-182

ATTENDU la demande de l'Association récréative d'Orford-sur-le-lac de régulariser une situation d'empiètement sur un terrain municipal (lot 4 380 001);

ATTENDU QUE des discussions entre les parties concluent que la régularisation de cette situation est à l'avantage des deux parties;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil accepte qu'une servitude d'usage et de passage du lot 4 380 001 au profit de l'Association récréative d'Orford-sur-la-lac soit signée aux conditions suivantes :

- 1) La demande de permis et son paiement devront être conformes;
- 2) La garantie d'un accès public;
- 3) L'acceptation par la municipalité de tous nouveaux aménagements ou infrastructures sur le lot avant réalisation;
- 4) La servitude n'est que pour l'Association à moins qu'il n'y ait acceptation par la municipalité du transfert de la servitude au successeur de l'Association;
- 5) Une copie d'assurance responsabilité civile d'au moins deux millions de l'Association devra être transmise à la municipalité;
- 6) Tous les frais reliés à la servitude sont à la charge de l'Association;
- 7) Le notaire, Yves Gérin, qui transige tant pour l'Association que pour la municipalité, sera mandaté pour instrumenter l'acte de servitude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Fréchette reprend son siège.

12. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE
aucune

13. DEMANDES D'APPROBATION AU RÈGLEMENT PIIA

- 13.1 Demande pour implanter un bâtiment accessoire au 620 rue Principale, lot 5 235 795;**
- 13.2 Demande pour agrandir une résidence au 196 rue du Pré, lot 4 379 771;**
- 13.3 Demande pour implanter un bâtiment accessoire (garage) de 20 x 24 pi, au 39 rue Molière, lot 2 236 424;**
- 13.4 Demande pour construire une résidence unifamiliale de 36 x 24 pi sur la rue des Érables, lot 4 380 329;**
- 13.5 Demande pour implanter une résidence unifamiliale avec garage attaché de 51 x 39 pi sur Place de Villebois;**
- 13.6 Demande pour implanter une résidence unifamiliale de 26 x 36 pi sur la rue Molière;**
- 13.7 Demande pour modifier la pente de toit de la résidence au 34 chemin des Étoiles, lot 5 235 795;**
- 13.8 Demande pour implanter une résidence unifamiliale de 42 x 26 pi sur le chemin de Étoiles, lot 3 745 423;**

RÉSOLUTION 2015-05-183

ATTENDU QUE les demandeurs ont déposé les documents requis à l'appui de leur demande;

ATTENDU QUE les demandes respectent les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 14 avril 2015 (rés. 2015-17);

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil accepte les demandes d'approbation au règlement PIIA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. RAPPORT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS

14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois d'avril 2015;

Le conseil prend acte.

15. AVIS DE MOTION

16. RÈGLEMENTS

16.1 Adoption du 2^e projet de règlement 2015-03 amendant le règlement de zonage 2012-08;

RÉSOLUTION 2015-05-184

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le 2^e projet de règlement 2015-03 amendant le règlement de zonage 2012-08 soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. AFFAIRES NOUVELLES

18. PÉRIODE DE QUESTION

Le Maire, M. Yvon Laramée, informe les citoyens que le Dîner de la fraternité de la Paroisse Notre-Dame-du-Mont-Carmel aura lieu le 24 mai 2015.

Mme la conseillère Nathalie Lemaire parle du projet Croque-Livre et rappelle aux citoyens les prochaines conférences en environnement ainsi que la randonnée Missisquoi-Nord qui se tiendra le 23 mai 2015.

M. Patrick McDonald, conseiller, félicite M. Jacques Maloin et le remercie pour son travail à l'ARPELA.

... ..

M. Gilles Leblanc fait ses doléances sur les travaux des rues Pins et Missisquoi et demande de revoir la situation de la rue.

M. Pierre Constantin fait ses doléances sur le chemin des Diligences entre Mont-Bon-Plaisir et Quatre-Goyette.

Mme Christine Cadoux demande des précisions sur le programme d'assurances pour les OBNL.

Mme Monique David annonce qu'au début du mois de juin, un défibrillateur sera disponible à la salle Missisquoi et qu'il y aura une formation. Elle demande où en est rendu le projet du jardin communautaire.

M. Gaston Lizotte questionne les frais reliés à la Sûreté du Québec et demande des détails sur la halte routière sur la route 112.

M. Gaston Bernard demande des précisions sur l'octroi de l'Association du Lac Parker.

Mme Anita Dubois remercie le conseil concernant le déneigement près de sa propriété.

M. Pierre Cloutier demande si les réflexions sur le zonage du secteur Stukely sont en cours.

M. André Bergeron fait ses doléances concernant le gravier sur son terrain reçu lors du déneigement.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2015-05-185

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment faite par les conseillers, la séance du conseil est levée à 20h50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants (CCS) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et à chaque fois que c'est nécessaire.

Les (CCS) sont ici émis à l'égard des dépenses décrites aux résolutions ou extraits des présentes

Caroline Rioux,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**Yvon Laramée,
Maire**

**Caroline Rioux,
Directrice générale et secrétaire-trésorière**